



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2016
4eme séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2016

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 29 septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 septembre 2016, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme la Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (à partir du point n°3), Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°8), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, , Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, , Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRESENTÉS

Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n°9)
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE
Marc THIBERVILLE a donné procuration à Christian JONCRET
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Dominique JOLY a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL (jusqu'au point n°2)
Mubbashar KHOKHAR
Nadia BEN MOUSSA
Stéphanie ALEXANDRE
Imen GUEDDA

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
Manuel MENAL, Directeur général des services
Diana ZEMOURI, Directrice générale adjointe des services
Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjointe des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services
Laura BAILLY, Juriste

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

- Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2016

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 juin 2016

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Urbanisme

1. M KNOPFER- Incorporation d'un bien sans maître sis 2 chemin des Pêcheurs dans le domaine privé communal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate le transfert de propriété du bien sans maître sis 2 chemin des Pêcheurs, cadastré AS 88, d'une contenance de 489 m² et comportant un bâti de 46 m², dans le domaine privé communal, en application des articles 713 du Code civil et L. 1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Autorise la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la procédure d'appréhension de bien sans maître.

2. M KNOPFER - Approbation de la cession d'un terrain communal sis 2 chemin des Pêcheurs au profit de Nexity Féréal

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME ayant voté contre,

Approuve la cession à Nexity Féréal ou toute autre société substituée dépendant du Groupe Nexity d'une parcelle sise 2 chemin des Pêcheurs, cadastrée AS 88, d'une contenance de 489 m², et comportant un bâti de 46 m², au prix de 100 000 €.

Autorise le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme afférentes à son projet sur la parcelle susvisée.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Dit que la recette correspondante sera affectée au budget de l'année considérée.

3. M PILATTE - Approbation de la cession de terrains communaux sis rue des Sapeurs Pompiers de Paris et chemin de la Grange au profit de la Fédération des Centres Culturels Turcs

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,

Kristell NIASME s'étant abstenue,

Approuve la cession à la Fédération des Centres Culturels Turcs de terrains sis rue des Sapeurs Pompiers de Paris

et chemin de la Grange, cadastrés AM 118-289-292-298-300-301, d'une contenance totale de 2 071 m², au prix de 100 000 €,

Autorise le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme afférentes à son projet sur les parcelles susvisées,

Autorise la Maire à signer les actes correspondants,

4. M KNOPFER - Acquisition amiable d'un terrain sis 53-55 chemin des Pêcheurs, démolition des bâtis et demandes de subventions

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 53-55 chemin des Pêcheurs, parcelles cadastrées AR 125-126, d'une superficie de 571 m², comportant deux bâtis de 59 m² et 117 m², au prix de 310 000 €.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Autorise la prise en charge financière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

Sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 53-55 chemin des Pêcheurs et à la démolition des bâtis.

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice considéré.

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE VILLE

Développement durable

5. M DUTHEIL - Avis de la commune relatif à l'enquête publique pour la construction d'une piste cyclable et réhabilitation des berges de Villeneuve Saint-Georges

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Kristell NIASME s'étant abstenue,

Prend acte du contenu du dossier d'enquête publique et émet un avis favorable pour ce projet.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

6. M HENRY - Immobilisations – durée d’amortissement

Le conseil municipal,

A l’unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les durées d’amortissement des immobilisations au sein du budget principal de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, pour les acquisitions à compter de 2017 comme suit :

Pour les biens acquis ou intégrés sur l'exercice comptable 2017 => amortissements 2018

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
immobilisations incorporelles		
202	frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
2031	frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2041 et suivants	subventions d'équipements versées aux organismes publics	15 ans
2042 et suivants	subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé	5 ans
2051	logiciels et assimilés	2 ans
immobilisations corporelles		
2121	plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2128	autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
2152	installation de voirie	30 ans
2156	matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 ans
2157	matériel et outillage de voirie	15 ans
2158	autres installations, matériel et outillage technique	15 ans
2181	agencements et aménagements de bâtiments	20 ans
2182	matériel de transport	7 ans
2183	matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	meublier	10 ans
2188	autres immobilisations corporelles	10 ans
immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		
21721	plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
21728	autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
21752	installation de voirie	30 ans
21757	matériel et outillage de voirie	15 ans
21758	autres installations, matériel et outillage technique	15 ans
21782	matériel de transport	7 ans
21783	matériel de bureau et matériel informatique	5 ans

7. a) M HENRY - Décision Modificative N° 1 Exercice 2016 – Budget principal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2016 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 21 145.00 €

Recettes : 21 145.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 828 562.36 €

Recettes : 828 562.36 €

b) M HENRY - Décision Modificative N° 1 Exercice 2016 – Budget annexe théâtre

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Théâtre 2016 comme suit :

Chapitre - nature - fonction	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
74 74718 313 AUTRES		- 251 800,00
75 7552 313 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUGDET ANNEXE PAR LE BUDGET PRINCIPAL		251 800,00
Total recettes		-

8. M KHOKHAR - Approbation de la programmation 2016 pour le dispositif « Soutien aux contrats de ville » au titre du volet fonctionnement de la Politique de la Ville du Conseil régional d'Île-de-France

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve la programmation 2016 et le cofinancement par le Conseil Régional des projets « Ateliers Connaissance de l'école » et « Ateliers sociolinguistiques » grâce au dispositif « Soutien aux contrats de ville » au titre du volet fonctionnement de la Politique de la Ville,

Autorise la Maire à signer la convention relative à ce dispositif ainsi que tous documents administratifs ou financiers y afférent,

Dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

9. M HENRY - Demande de soutien au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Autorise la Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

Dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

10. Mme RICHTON – Groupe scolaire Paul Bert quartier triage : Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un bâtiment suite aux inondations.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite auprès de la réserve parlementaire de Monsieur Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne, une subvention d'un montant de 17 570 € en vue du financement complémentaire d'un nouveau bâtiment modulaire du groupe scolaire Paul Bert qui nécessite d'être changé suite aux inondations du 28 mai au 4 juin 2016. Le coût total de l'opération est de 72 500 € H.T soit 87 000 € T.T.C.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention,

Dit que la recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

11. M PILATTE - Subvention exceptionnelle à une association

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide du versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- 500 euros à l'association UCA (Union des commerçants et artisans),

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires,

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice courant du budget communal.

Bâtiments

12.M HENRY - Travaux divers - Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme préalables.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à déposer les demandes d'autorisations suivantes :

- Permis de démolir pour la dépose du bureau des serres municipales, sis 105 avenue Anatole France
- Demande préalable pour la pose d'un container extérieur au centre technique municipal Clément Ader
- Demande préalable pour la pose d'une rampe d'accessibilité au 6 avenue Pierre Mendés France.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

13. M HENRY - Convention tripartite entre la commune, le CD94 et le collège Jules Ferry concernant le réseau de chauffage du groupe scolaire Jules Ferry

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention ci-annexé.

Autorise la Maire à signer la dite convention ainsi que tous les documents administratifs, techniques, financiers y afférents et notamment les avenants pouvant en découler.

14.M HENRY - Marché d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux – autorisation au maire de signer l'avenant n° 1

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Personnel

15.M JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2016, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	56		+ 1	57
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	19	- 3		16
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	17	- 1	+ 3	19
Rédacteur à temps complet	11		+ 1	12
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe à temps complet	3	- 1		2
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3		+ 1	4
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	98	- 3		95
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps complet	6	- 1	+ 3	8
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2		+ 1	3
Animateur à temps complet	12	- 1		11
Assistant de conservation à temps complet	0		+ 1	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 7h45 hebdomadaires	1	- 1		0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 5h45 hebdomadaires	0		+ 1	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet 2h00 hebdomadaires	0		+ 1	1
TOTAL	228	- 11	+ 13	230

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2016, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	57		+ 1	58
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	19		+1	20
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	286	- 1	+ 1	286
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	0		+ 1	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	23	- 2		21
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	95	- 1		94
TOTAL	480	- 4	+ 4	480

Dit que les dépenses afférentes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

16.M JONCRET - Attribution de l'IAT à certains agents de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle correspondant à l'indice brut 380

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer l'I.A.T. aux fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale dont la rémunération est supérieur à celle correspondant à l'indice brut 380.

Décide de fixer les coefficients individuels de l'I.A.T. à 8 pour tenir compte des sujétions spéciales, des responsabilités et de la technicité du poste.

Décide que les taux moyens retenus sont ceux applicables aux fonctionnaires de l'Etat et qu'ils évoluent dans les mêmes proportions.

Décide que l'attribution de l'I.A.T. tel que définie ci-dessus s'applique à compter du 1er octobre 2016.

Décide que le versement de cette indemnité se fera mensuellement et que l'application des présentes dispositions fera l'objet d'arrêtés individuels.

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

Vœux - Contre la barbarie, mesurons ce que nous devons aux Kurdes !

Le conseil municipal,

Par 19 voix pour,

Laurent DUTHEIL, Guillaume POIRET, Bénédicte BOUSSON JANEAU, Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Sabah CABELLO SANCHEZ, Michel FAIISE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME n'ayant pas pris part au vote,

Birol BIYIK ayant voté contre,

Demande que l'Union Européenne et le gouvernement de la France interviennent avec force auprès du gouvernement turc pour qu'il cesse ses opérations militaires contre les forces armées et civiles kurdes et reprenne le dialogue avec son opposition démocratique et laïque,

Demande que l'Union Européenne abandonne sa position dénuée de sens en retirant le PKK de sa liste des organisations terroristes,

S'engage à nommer du nom de la ville de Kobané un lieu public prochainement en symbole de la paix et de sécurité pour tous les peuples du proche et moyen Orient,

Participera en s'appuyant sur un Comité citoyen local de suivi, de les toutes actions de solidarité des collectivités en France envers les villes kurdes, les élus de gauche et députés du HDP, démocrates opposants au Néo-Sultan et l'AKP, et avec les militants progressistes et pacifistes kurdes et turques et les acteurs de la société civile.

La séance est levée à 21h45